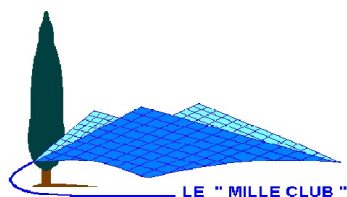


## F.J.E.P. TOUSSAINT MERLE



Tél : 09 52 10 05 92 / 04 94 06 05 92

Courriel : fjepmilleclub@free

La Seyne sur mer le 1<sup>er</sup> juin 2020

### FJEP PROTOCOLE SANITAIRE Activités Manuelles, Théâtre, Informatique

La présente fiche précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des ateliers d'activités manuelles, théâtrale et informatique après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, elle présente un caractère évolutif et sera éventuellement mise à jour en fonction des directives gouvernementales.

Le protocole repose sur quatre fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrières**
  - ❖ COUDE : Toussez dedans
  - ❖ VISAGE : Évitez de le toucher
  - ❖ DISTANCES : Gardez-les
  - ❖ MAINS : Lavez-les souvent
- ❖ **La préparation de la salle avant et après l'atelier**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des matériels**

1) La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

2) L'application des gestes barrière doit être appliquée en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

**Le port du masque** est obligatoire pour l'animateur et les participants/es aux ateliers si la distance d'1 m ne peut être respectée.

**Le lavage des mains** est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette jetable ou à l'air libre. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima : à l'arrivée dans la salle principale du FJEP, avant et après le repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé.

### 3) L'animateur devra préparer la salle avant/après l'atelier comme suit :

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer. La salle de l'atelier doit être organisée de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables (soit environ 4m<sup>2</sup> par participants/es)

Un(e) seul(e) participante par table pliante

Neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires

Nettoyage des points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs.

Vérifier que la porte et les portails soient ouverts lors de l'arrivée et qu'ils le restent pendant toute la durée de l'accueil si les conditions de sécurité le permettent.

L'aération de la salle est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. La salle est aérée avant l'arrivée des participants/es, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage après la fin de l'atelier.

Vérifier l'approvisionnement des toilettes en savon liquide et en papier et s'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes

4) L'animateur à chaque séance doit tenir une liste de présence afin de pouvoir fournir celle-ci à la demande des services sanitaires.

Le cours aura été préalablement réservé par les adhérents auprès de l'animateur

L'animateur coche les adhérents présents et note les heures de présence, il est le seul à toucher cette liste. L'animateur dépose la liste dans la bannette réservée à cet effet dans le bureau de la secrétaire.

5) Aucun participant n'est autorisé à ouvrir et fermer les portes d'entrée et de sortie, l'animateur est le seul à toucher les poignées. Il veille au sens de circulation, grande porte pour entrer et petite porte pour sortir, ainsi qu'au respect de la distanciation sociale. Entre et autour des tables, la circulation se fait dans le sens des aiguilles d'une montre et respecte la distanciation sociale obligatoire.

6) Le nettoyage du matériel

Les échanges manuels doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le matériel doit être nettoyé avec un essuie-tout + spray désinfectant ou avec une lingette.

Les animateurs auront l'obligation de nettoyer avant chaque utilisation, à leur arrivée et à la fin de la séance :

X la chaîne HIFI avec l'alcool ménager à 95° et des essuie-tout,

X la barre de maintien, les poignées de portes, les interrupteurs seront nettoyés avec la préparation javellisée et des essuie-tout.

La table est nettoyée avant et après l'atelier par l'occupant(e) avec le spray + essuie-tout ou lingette désinfectante. La chaise utilisée est aussi nettoyée selon les mêmes modalités. Les tables et chaises sont rangées dans leur emplacement.

7) Les WC : Chaque usager a l'obligation de nettoyer avec le spray et l'essuie-tout mis à sa disposition, avant et après utilisation, la cuvette des WC, la robinetterie du lavabo et les poignées des portes.

8) L'accès au coin cuisine est formellement interdit sauf par l'animateur qui en assurera le nettoyage en suivant le protocole établi à cet effet.

9) L'animateur fera appel à la responsabilité individuelle lors de la réservation et encouragera les personnes à contrôler leur température et annuler l'activité si fièvre ou signe physique évocateur d'infection (frissons, fatigue inhabituelle, toux, maux de tête, rhume, perte de l'odorat récente, diarrhées, nausées/vomissement, chute inexplicée)

Il est essentiel que chaque citoyen garde à l'esprit que **ce n'est pas parce que le déconfinement commence que les risques de contamination ont disparu**. L'association FJEP est en droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes en vigueur.